Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

aux collègues grévistes de la Providence

par les bons soins de yves.mugny@vpod-ssp.ch

Notre réf. 2668-CoT

Genève, le 09-01-2013

Message de soutien aux grévistes de l'hôpital de la Providence

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), organisation réunissant l'ensemble des syndicats du canton de Genève, vous félicite pour votre courage dans votre lutte et se met à votre disposition dans la mesure de ses possibilités pour vous aider à maintenir la pression sur votre employeur pour que :

1) vous ne soyez victime d'aucunes représailles en raison de votre grève plus que légitime ;
2) le groupe Genolier signe la CCT dont l'hôpital de la Providence était signataire ;
3) aucune externalisation de service ne soit entreprise (notamment les services hôteliers)

Comme vous le savez le groupe Genolier possède également un centre médical à Genève. Nous avons décidé d'organiser des journées de tractage en signe de protestation et de soutien à votre mouvement.

Nous allons également envoyer une délégation genevoise lors de votre prochaine manifestation du samedi 26 janvier.

Depuis de nombreuses semaines, vous vous battez avec dignité non seulement face à votre employeur mais vous devez aussi faire face à des mesures et positions scandaleuses de la part de vos autorités cantonales.

Par ce message, la CGAS tient à dénoncer l'attitude de votre Conseil d'Etat qui autorise ouvertement la sous-enchère salariale dans le secteur de la santé, un secteur qui ne devrait pas être soumis aux chasseurs de profits mais relever des services publics. Nous dénonçons également l'intervention lâche des autorités le 26 décembre dernier contre les grévistes en démontant le piquet de grève et en confisquant le matériel de ces derniers au nom du respect de la propriété privée, faisant fi du droit de grève exercé en toute légalité.

Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

Si la police devait intervenir, ce n'est pas contre vous, grévistes, qui respectez scrupuleusement vos devoirs et devez déjà non seulement souffrir du blocage de vos salaires mais aussi êtes honteusement menacés de licenciement, c'est bien contre votre employeur que les autorités auraient dû intervenir, un employeur qui se met dans l'illégalité en dénonçant votre CCT.

Il y a quelques années, en 2009, le Conseil d'Etat neuchâtelois s'était engagé pour reconnaître le 1er mai, journée mondiale de commémoration et de mobilisation des travailleuses et travailleurs, comme un jour férié. Un signe vide de tout sens à l'heure où les autorités interviennent passant outre un droit de grève chèrement acquis par les travailleuses et travailleurs de part le monde.

Recevez toute notre solidarité et comptez sur notre soutien inconditionnel.

Copie au Conseil d'Etat neuchâtelois ainsi qu'au Procureur général neuchâtelois

par les bons soins de Madame Séverine Despland	secretariat.chancellerie@ne.ch
	MP-ParquetGeneral@ne.ch
Union syndicale cantonale neuchâteloise	fabienne.brunner@syndicom.ch
	david.taillard@unia.ch
SSP/VPOD - NE	ssp-rn@bluewin.ch
SSP/VPOD - GE	secretariat@sspge.ch

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS

Alessandro PELIZZARI, Unia, président CGAS
(079 817 29 04)